

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

Votants : 74 (dont 17 procurations)

N°46

OBJET :

CONTRAT VAL
D'ALLIER
ALLUVIAL

ACTIONS PORTEES
PAR VICHY
COMMUNAUTE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 5 octobre 2022

Publiée ou notifiée
le : 5 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Corinne IBARRA, Henri SARRE, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Ariane MILET, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON à Hadrien FAYET, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET à Elisabeth CUISSET, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Yves-Jean BIGNON à Claude MALHURET, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER, Patrick BLETHON à Jean ALAMZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Valérie LASSALLE.

Absents excusés :

MM. Michel GUICHERD, François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000, dite Directive-cadre sur l'eau,

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi N°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la loi climat et résilience en date du 22 août 2021,

Vu les statuts de Vichy Communauté notamment la compétence obligatoire en termes de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu le troisième plan de gestion de l'ENS de la Boire des carrés pour la période 2023-2025,

Considérant les dispositifs existants pour soutenir les démarches de contrat de restauration des milieux aquatiques et notamment ceux mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du XIème programme,

Considérant la mise en place pour une nouvelle période de programmation d'un contrat portant sur le val d'Allier alluvial,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté de poursuivre ses actions sur le val d'Allier communautaire et de les inscrire dans ce cadre contractuel,

Considérant les actions que Vichy Communauté envisage de porter dans le cadre du futur contrat sur le val d'Allier alluvial dont le plan de financement est présenté ci-dessous et dont la description détaillée est assurée dans les fiches annexées à la présente délibération :

Opération	Total 2023 - 2025	AELB		FEDER LOIRE		Autofinancement	
		%	Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)
Suivi de l'évolution morphologique du val d'Allier aval de Vichy	75 000 €	50%	37 500 €	30%	22 500 €	20%	15 000 €
Diagnostic écologique et préconisations de gestion	20 000 €	50%	10 000 €	0	- €	50%	10 000 €
Acquisitions foncières	20 000 €	50%	10 000 €	0	- €	50%	10 000 €

Reconnexion hydraulique de la boire des Carrés	41 666 €	50%	20 833 €	12%	5 000 €	38%	15 833 €
Total Contrat Val d'Allier alluvial (2023 - 2025)	156 666 €	50%	78 333 €	18%	27 500 €	32%	50 833 €

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver les fiches actions dont le contenu détaillé est présenté dans les fiches annexées à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à déposer les fiches dans le projet de contrat sur le val d'Allier alluvial auprès de l'Etablissement Public Loire, structure animatrice de la démarche,
- D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants auprès des partenaires financiers et notamment l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'union européenne pour le Programme Opérationnel Interrégional Feder Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces dispositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 29 septembre 2022.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certnomis, OU=0002
433998903, CN=Certnomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mercredi 5 octobre 2022
10:32:24

VOLET A : Connaissance et accompagnement à la gestion l'axe Allier et de ses petits affluents

Action A.4. : Evolution morphologique du Val d'Allier aval

Maîtrise d'ouvrage : Vichy Communauté (Vichy Co)

ARTICULATION AVEC LE SAGE ALLIER AVAL

Cette fiche répond en partie aux préconisations du SAGE Allier aval listées ci-après : **Vérification de la compatibilité avec les objectifs du SAGE AA (en lien avec la cellule d'animation) en cours.*

Enjeu	Objectif général	N° disposition	Libellé de la disposition
Enjeu 2. Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme	2.1. Améliorer les connaissances	2.1.2.	Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources en eaux souterraines
Enjeu 5. Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau	5.2. Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques	5.2.1.	Améliorer le dispositif de suivi existant
		5.2.2	Réaliser des diagnostics hydromorphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue
		5.2.3.	Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux lors de projets d'aménagement
		5.2.4	Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau
Enjeu 8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	8.3. Définir et encadrer la gestion des extractions de granulats alluvionnaires (anciennes ou en cours)	8.3.1	Définir et mettre en œuvre un programme de réhabilitation et de gestion des anciennes gravières

ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE – FEUILLE DE ROUTE

Cette fiche répond aux enjeux de la Stratégie – Feuille de route listés ci-après :

Enjeu	Objectif stratégique	N° Objectif opérationnel	Libellé de l'objectif opérationnel
Biotopes et biodiversité	1.1. Lutter contre la disparition et la banalisation des milieux	1.1.1.	Restaurer et maintenir des milieux humides et aquatiques

LOCALISATION - CONTEXTE

Nom Masse d'eau	Code ME
L'Allier depuis la confluence avec l'Auzon jusqu'à Vichy	FRGR0143a
L'Allier depuis Vichy jusqu'à la confluence avec la Sioule	FRGR0143b

La démarche porte sur le val d'Allier à l'aval de la retenue créée par le barrage de Vichy, sur le territoire de Vichy Communauté ; entre les communes de Vichy et Billy.

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL



ELEMENTS JUSTIFIANT L'ACTION

Voir description ci-dessous notamment dans les objectifs de l'action

PARTENAIRES TECHNIQUES

Bureaux d'études techniques, animation de la CLE du SAGE Allier aval/Etablissement public Loire, Ville de Vichy, partenaires institutionnels (Département de l'Allier), CEN Allier, communes concernées. Le cadrage de la méthodologie sera réalisé avec la consultation du groupe « experts hydromorphologique » mis en place par la CLE du SAGE Allier aval.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Suivre l'évolution hydromorphologique de l'Allier à l'aval du barrage de Vichy avec l'objectif opérationnel de mesurer les effets sur le transit de l'ouvrage et de faire évoluer les modalités de gestion dans un objectif de meilleure transparence de l'ouvrage et de continuité sédimentaire.
- Préciser les modalités de suivis et de gestion des usages présents dans l'espace de mobilité de l'Allier.

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

La morphologie de la rivière Allier est en constante évolution en raison de sa propre dynamique d'une part mais également des aménagements dans les secteurs traversés.

L'évolution de la gestion des vannes du barrage de Vichy ainsi que la mise en œuvre d'un projet de microcentrale sur ce même barrage aura une influence sur la morphologie du cours d'eau à l'aval immédiat mais également dans la traversée de l'agglomération.

Plus en aval, la confluence du Mourgon avec l'Allier constitue une zone au fonctionnement morphologique particulier. Cette zone dynamique pose en effet plusieurs questions de fonctionnement hydraulique et morphologique en relation avec certaines annexes et la présence d'anciennes gravières dont le risque de capture doit être surveillé.

Dans la section jusqu'à Billy, la présence de gravières, de captages d'eau potable conforte la nécessité d'une surveillance de l'évolution de la morphologie de la rivière au sein de son espace de mobilité sur le territoire communautaire.

A l'appui des résultats de l'étude du schéma de gestion de l'espace de mobilité réalisé par la CLE du SAGE Allier aval, la première année d'étude permettra de rassembler les données et déterminer la méthodologie de suivi de ces évolutions morphologiques et de caractériser plus précisément les usages présents dans l'espace de mobilité.

Ce travail sera réalisé en partenariat avec la cellule d'experts hydromorphologique mis en place par la CLE du SAGE Allier aval, les partenaires locaux et usagers. Une fois cette méthodologie déterminée et les éventuels outils déployés, les années suivantes constituent les années d'observation et d'analyse qui permettent de mesurer, quantifier ces évolutions et les conséquences potentielles sur les usages identifiés.

A l'issue de cette période d'observation et d'analyse, le bureau d'étude devra établir des préconisations afin de permettre d'adapter la gestion opérationnelle des ouvrages (le barrage par exemple), préserver et restaurer la mobilité de l'Allier, optimiser le transit sédimentaire, mais aussi de préconiser d'éventuels travaux à réaliser pour limiter les interventions de sécurisation des ouvrages d'art notamment (érosion prononcée, affouillements, déstabilisation, etc.), sur les gravières et champ captant notamment.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Réalisation de l'étude

CALENDRIER DE REALISATION PREVISIONNEL

Opérations – Libellé - Contenu	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etudes et calage de la méthodologie						
Suivi de l'évolution						
Définition et adaptation en continu des mesures de gestion						

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût TOTAL (HT) = 100 000 €

Dépenses en fonctionnement (HT) = 0 €

Dépenses en investissement (HT) = 100 000 €

Opérations – Libellé - Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Suivi de l'évolution morphologique du val d'Allier aval de Vichy – modalités de gestion et suivi des usages	120 000 €	1 étude	100 000 €	120 000 €
TOTAL			100 000 €	120 000 €

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

CALENDRIER BUDGETAIRE

Opération - Libellé - Contenu	Répartition annuelle							Montant total prévisionnel (€)
	2023	2024	2025	TOTAL Phase 1	2026	2027	2028	TOTAL Phase 2
-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Fonctionnement (HT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Suivi de l'évolution morphologique du val d'Allier aval de Vichy – modalités de gestion et suivi des usages	41 667 €	25 000 €	8 333 €	75 000 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €	25 000 €
TOTAL Investissement (HT)	41 667 €	25 000 €	8 333 €	75 000 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €	25 000 €
TOTAL	41 667 €	25 000 €	8 333 €	75 000 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €	25 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Opération - Libellé - Contenu	HT/ TTC	Répartition				Participation prévisionnelle pour la phase 1 du CT (2023-2025)					
		2023	2024	2025	Total Phase 1	Agence de l'eau Loire Bretagne		FEDER Loire		Autofinancement	
-	HT	-	-	-	0	Montant éligible (€)	%	Montant éligible (€)	%	Montant éligible (€)	Montant (€)
TOTAL Fonctionnement (HT)	HT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suivi de l'évolution morphologique du val d'Allier aval de Vichy – modalités de gestion et suivi des usages	HT	41 667	25 000	8 333	75 000	75 000	50	75 000	30	22 500	75 000
TOTAL Investissement (HT)	HT	41 667	25 000	8 333	75 000	75 000	50	75 000	30	22 500	75 000
TOTAL	HT	41 667	25 000	8 333	75 000	75 000		75 000		22 500	75 000

VOLET A : Connaissance et accompagnement à la gestion l'axe Allier et de ses petits affluents**Action A.5. : Gestion de captages***Maîtrise d'ouvrage : Vichy Communauté (Vichy Co)***ARTICULATION AVEC LE SAGE ALLIER AVAL**

Cette fiche répond en partie aux préconisations du SAGE Allier aval listées ci-après : **Vérification de la compatibilité avec les objectifs du SAGE AA (en lien avec la cellule d'animation) en cours.*

Enjeu	Objectif général	N° disposition	Libellé de la disposition
Enjeu 4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant	4.1. Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers	4.1.1.	Améliorer et valoriser le réseau de suivi et de contrôle de la nappe alluviale
	4.2. Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale	4.2.1.	Contribuer à la réduction des pressions agricoles
		4.2.2.	Identifier et traiter les sites pouvant générer et stocker des pollutions
Enjeu 8. Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	8.1. Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques	8.1.2	Encadrer la réalisation de tout aménagement ou ouvrage susceptible de faire obstacle au déplacement naturel du cours d'eau (Point 3)

ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE – FEUILLE DE ROUTE

Cette fiche répond aux enjeux de la Stratégie – Feuille de route listés ci-après :

Enjeu	Objectif stratégique	N° Objectif opérationnel	Libellé de l'objectif opérationnel
Biotopes et biodiversité	1.2. Améliorer les connaissances sur les espèces et milieux naturels pour lesquels des lacunes sont relevées	1.2.1.	Acquérir et compiler des données et connaissances sur les milieux (suivis floristiques et faunistiques)
Gestion qualitative de la ressource de l'eau	2.1. Développer une stratégie de priorisation territoriale pour le ciblage des interventions en faveur de la ressource en eau	2.1.2.	Diminuer les apports liés aux grandes cultures et à l'élevage via des conventions de gestion

LOCALISATION - CONTEXTE

Nom Masse d'eau	Code ME
L'Allier depuis Vichy jusqu'à la confluence avec la Sioule	FRGR0143b

ELEMENTS JUSTIFIANT L'ACTION

Il s'agit de mener des actions d'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux dans l'objectif d'améliorer les modalités de gestion des espaces concernés.

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

PARTENAIRES TECHNIQUES

Les partenaires techniques pour ce projet sont les différentes communes concernées et le CEN Allier

OBJECTIFS DE L'ACTION

Vichy Communauté est désormais compétente en matière d'eau potable sur une partie de son territoire. Elle est en charge, à ce titre, de plusieurs zones de captage d'eau potable dans la plaine de l'Allier notamment ainsi que sur les coteaux d'Abrest).

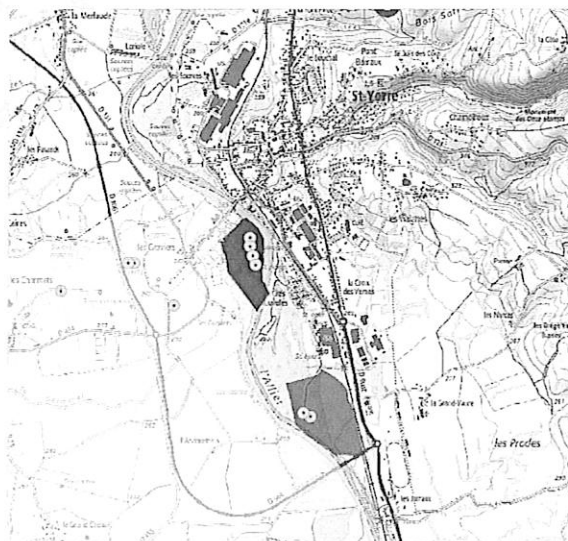
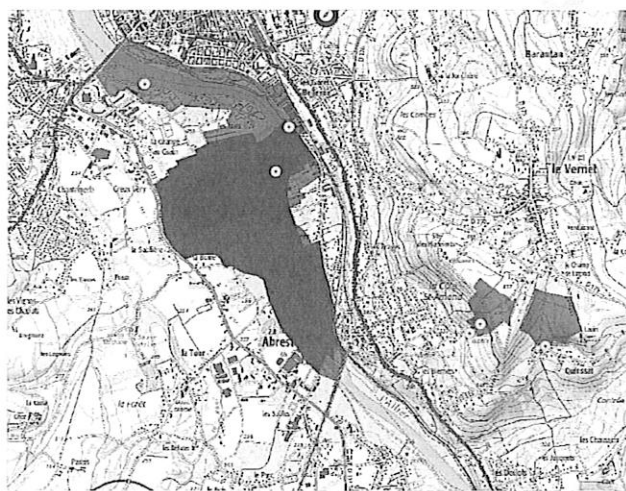
A ce titre, il apparaît nécessaire d'améliorer les connaissances de l'intérêt écologique des secteurs concernés notamment par la réalisation d'inventaires faune flore et de mesurer les interactions avec le fonctionnement alluvial pour les captages les plus proches de la rivière.

Cette base de connaissance permettra d'y définir les mesures les plus adaptées en termes de préservation de ces zones et d'amélioration de la gestion. Les éléments de connaissance acquis pourront faire l'objet d'une valorisation auprès du public.

La maîtrise foncière d'une zone élargie autour de ces captages constitue également un objectif afin de maîtriser le foncier afin de maîtriser et cadrer les usages qui s'y développent et qu'ils demeurent compatibles avec les objectifs de préservation de la ressource en eau.

Les captages concernés par cette action sont présentés dans les cartographies ci-dessous avec leurs périmètres rapprochés (bleu foncé) et immédiats. Il s'agit des captages de :

- Abrest (les Evorets)
- Vichy/Abrest : captage de la croix Saint-Martin
- Bellerive-sur-Allier : captage sur l'Allier en rive gauche
- Saint-Yorre en rive droite et en rive gauche de l'Allier



Cartographies des implantations des captages communautaires situés dans le val d'Allier alluvial

DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

L'opération consistera à :

- Réaliser un inventaire de la connaissance (faune, flore, activités périphériques) des parcelles concernées par le périmètre de captage
- Identifier les sources de perturbations de la ressource qui pourraient être associées aux activités s'exerçant à proximité immédiate du périmètre de captage.
- Identifier les acquisitions foncières à envisager

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

- Déterminer les mesures de gestion adaptées et les actions correctives pour améliorer la gestion dans un objectif de qualité de l'eau et de restauration de milieux naturels.
- Déterminer des indicateurs de suivi de l'évolution de la qualité du milieu

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Surfaces acquises

CALENDRIER DE REALISATION PREVISIONNEL

Opérations – Libellé - Contenu	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Diagnostic écologique et foncier						
Acquisitions foncières						

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût TOTAL (TTC) = 40 000 €

Dépenses en fonctionnement (TTC) = 20 000 €

Opérations – Libellé - Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Diagnostic écologique et préconisations de gestion	20 000 €	1		20 000 €
TOTAL				20 000 €

Dépenses en investissement (TTC) = 20 000 €

Opérations – Libellé - Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Acquisitions foncières	20 000 €			20 000 €
TOTAL				20 000 €

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

CALENDRIER BUDGETAIRE

Opération - Libellé - Contenu	Répartition annuelle							Montant total prévisionnel (€)
	2023	2024	2025	TOTAL Phase 1	2026	2027	2028	TOTAL Phase 2
Diagnostic écologique et préconisations de gestion	20 000 €	-	-	20 000 €	-	-	-	20 000 €
TOTAL Fonctionnement (TTC)	20 000 €	-	-	20 000 €	-	-	-	20 000 €
Acquisitions foncières	-	10 000 €	10 000 €	20 000 €	-	-	-	20 000 €
TOTAL Investissement (TTC)	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	-	-	-	20 000 €
TOTAL	20 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €	-	-	-	40 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Opération - Libellé - Contenu	HT/ TTC	Répartition				Participation prévisionnelle pour la phase 1 du CT (2023-2025)			
						Agence de l'eau Loire Bretagne		Autofinancement	
		2023	2024	2025	Total Phase 1	Montant éligible (€)	%	Montant éligible (€)	Montant (%)
Diagnostic écologique et préconisations de gestion	TTC	20 000	-	-	20 000	20 000	50	20 000	10 000
TOTAL Fonctionnement	TTC	20 000	-	-	20 000	20 000	50	20 000	10 000
Acquisitions foncières	TTC	-	10 000	10 000	20 000	20 000	50	20 000	10 000
TOTAL Investissement	TTC	20 000	10 000	10 000	20 000	20 000	50	20 000	10 000
TOTAL	TTC	20 000	10 000	10 000	40 000	40 000	50	40 000	20 000

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

VOLET B : XXXX

Action B.8. : Restauration de la connexion de la boire des Carrés à la rivière Allier

Maîtrise d'ouvrage : Vichy Communauté (Vichy Co)

ARTICULATION AVEC LE SAGE ALLIER AVAL

Cette fiche répond en partie aux préconisations du SAGE Allier aval listées ci-après : **Vérification de la compatibilité avec les objectifs du SAGE AA (en lien avec la cellule d'animation) en cours.*

Enjeu	Objectif général	N° disposition	Libellé de la disposition
Enjeu 5. Restaurer les biotopes	5.2. Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques	5.2.3.	Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux lors de projets d'aménagement
		5.2.4	Mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau

ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE – FEUILLE DE ROUTE

Cette fiche répond aux enjeux de la Stratégie – Feuille de route listés ci-après :

Enjeu	Objectif stratégique	N° Objectif opérationnel	Libellé de l'objectif opérationnel
Biotopes et biodiversité	1.1 Lutter contre la disparition et la banalisation des milieux	1.1.1	Restaurer et maintenir des milieux humides et aquatiques

LOCALISATION - CONTEXTE

Nom Masse d'eau	Code ME
L'Allier depuis Vichy jusqu'à la confluence avec la Sioule	FRGR0143b

ELEMENTS JUSTIFIANT L'ACTION

La connexion hydraulique de la boire des carrés, s'est dégradée avec le temps et des travaux sont rendus nécessaires pour maintenir les fonctionnalités écologiques caractéristiques de ce milieu.

PARTENAIRES TECHNIQUES

La FDPMA 03 est le partenaire principal de cette action
LPO Auvergne

OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans le département de l'Allier, sur les communes de Saint-Rémy-en-Rollat et de Charmeil, se trouve l'Espace Naturel Sensible de la Boire des Carrés. Aux portes de l'agglomération vichyssoise, ce site remarquable présente des milieux naturels riches en faune et flore des milieux humides et aquatiques qui doivent être préservés. Ce site, dont le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, est géré par la LPO Auvergne.

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

Le fonctionnement hydraulique de cette annexe est caractérisé par 3 sources d'alimentation en eau : la nappe alluviale, le ruisseau du Servagnon qui se jette dans la boire, et la rivière Allier lors des périodes de hautes eaux.

Malgré ces apports, les sécheresses estivales de 2019 et 2020 ont engendré des niveaux d'eau extrêmement bas, allant jusqu'à scinder la boire en deux bassins comme le révèle la photo ci-dessous.



La connexion avec l'Allier s'effectue par un chenal qui est traversé par le chemin longeant la boire au moyen de deux pont-cadres en béton.

Afin de mieux identifier les raisons de cet assèchement mettant en péril les zones humides de ce site et les espèces qui y vivent, le Comité de Gestion de l'ENS a décidé en 2020 de réaliser des suivis complémentaires dont la topographie de la connexion de la boire avec l'Allier.

Dans le cadre du troisième plan de gestion de l'ENS (2018-2022), le Maître d'ouvrage et le gestionnaire du site ont ainsi sollicité la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 03) pour la réalisation d'un relevé topographique de la connexion de la Boire des Carrés avec l'Allier.

En complément et dans le cadre d'un travail réalisé au titre d'un stage de Master 1 « Biodiversité, Écologie et Évolution » Spécialité professionnelle « Biodiversité et Développement Durable » (Université de Perpignan Via Domitia), Arthur Sinel a réalisé une étude pour contribuer à caractériser le fonctionnement hydrologique de la Boire des Carrés et identifier les causes de son assèchement. Ces travaux ont ainsi permis, grâce à une meilleure connaissance du site, de déterminer la solution à mettre en place pour améliorer la connexion hydraulique du site.

Elle constitue une action qui sera complémentaire des actions de restauration du Servagnon en amont de la boire qui seront engagées dans le cadre de la deuxième phase du contrat territorial des affluents de l'Allier.

DESCRIPTION DE L'ACTION ET METHODOLOGIE

Le profil en long réalisé a permis de mettre en évidence que les ponts-cadres permettant le franchissement du chemin constituent le point haut du chenal qui conditionne la connexion entre la Boire des Carrés et la rivière Allier.

Afin d'améliorer la fréquence de submersion du chenal, des travaux de reprise sont à engager dans le cadre de cette opération. Ceux-ci consisteraient à repositionner les pont-cadres à une altitude plus basse par décaissement du terrain. Il serait préférable d'en profiter pour remplacer les éléments préfabriqués.

Pour que les travaux aient un impact perceptible sur le fonctionnement de l'annexe hydraulique, l'abaissement de la cote des pont-cadres doit être significatif.

CONTRAT POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

C'est pourquoi il est proposé de caler le fond des pont-cadres au niveau de l'altitude la plus haute du profil en long côté boire, correspondant à un abaissement d'environ 0,7 m.

Pour une meilleure gestion des flux entrants et sortants de la boire, un vannage peut être installé au niveau des pont-cadres.

Ainsi, ce dispositif, ouvert lors de la montée des eaux de l'Allier, pourra être refermé lors de la décrue et conserver ainsi un niveau d'eau plus important dans la boire pour maintenir ses fonctionnalités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

- Suivi régulier du niveau des eaux dans la boire et de la fréquence de connexion en fonction des conditions de débit de la rivière
- Suivi de l'évolution du site.

CALENDRIER DE REALISATION PREVISIONNEL

Opérations – Libellé - Contenu	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux d'amélioration de la connexion de la boire des Carrés à la rivière Allier						

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût TOTAL (HT) = 41 666 €

Dépenses en fonctionnement (TTC) = 0 €

Dépenses en investissement (TTC) = 41 666 €

Opérations – Libellé - Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux d'amélioration de la connexion de la boire des Carrés à la rivière Allier		1	41 666 €	50 000 €
TOTAL			41 666 €	50 000 €

CALENDRIER BUDGETAIRE

Opérations – Libellé - Contenu	Répartition annuelle							Montant total prévisionnel (€)	
	2022	2023	2024	TOTAL Phase 1	2025	2026	2027		TOTAL Phase 2
	-	-	-	-	-	-	-	-	0 €
TOTAL Fonctionnement (HT)	-	-	-	-	-	-	-	-	0 €
Travaux d'amélioration de la connexion de la boire des Carrés à la rivière Allier	41 666 €	-	-	41 666 €	-	-	-	-	41 666 €
TOTAL Investissement (HT)	41 666 €	0 €	0 €	41 666 €	-	-	-	-	41 666 €
TOTAL	41 666 €	0 €	0 €	41 666 €	-	-	-	-	41 666 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Opération - Libellé - Contenu	HT/ TTC	Répartition				Participation prévisionnelle pour la phase 1 du CT (2023-2025)								
						Agence de l'eau Loire Bretagne				FDPPIA03		Autofinancement		
		2023	2024	2025	Total Phase 1	Montant éligible (€)	%	Montant (€)	Montant éligible (€)	%	Montant (€)	Montant éligible (€)	%	Montant (€)
-	HT	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL Fonctionnement	HT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reconnexion hydraulique de la boire des Carrés	HT	41 666	-	-	41 666	41 666	50	20 833	41 666	12	5 000	41 666	38	15 833
TOTAL Investissement	HT	41 666	-	-	41 666	41 666	50	20 833	41 666	12	5 000	41 666	38	15 833
TOTAL	HT	41 666	-	-	41 666	41 666	50	20 833	41 666	12	5 000	41 666	38	15 833

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°46 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2022 CONTRAT VAL D'ALLIER ALLUVIAL - ACTIONS
PORTEES PAR VICHY COMMUNAUTE

.....
Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 05/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29SEPT2022_46

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220929-29SEPT2022_46-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 46.pdf (99_DE-003-200071363-20220929-29SEPT2022_46-DE-1-
1_1.pdf)